



## **REVUE DE PRESSE**

**Lundi 7 octobre 2019**



## Affaire Karachi, immigration, grogne sociale

### Aujourd'hui

**Premier procès de l'affaire Karachi.** 25 ans après, un premier procès dans la tentaculaire affaire de Karachi: six hommes sont jugés au tribunal correctionnel de Paris, pour répondre de soupçons de commissions occultes en marge de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995.

**L'immigration en débat.** Comme voulu par Emmanuel Macron, l'Assemblée débat du thème de l'immigration qui divise jusque dans la majorité (lire en page 45).

**Bébé caché.** Séréna avait passé deux ans confinée dans un coffre de voiture ou une petite pièce, cachée par la mère à sa famille et au monde. Condamnée à deux ans ferme, la mère est rejugée à Limoges après un appel du parquet.



### Demain

**Lubrizon: manif pour «la transparence».** Près de deux semaines après le spectaculaire incendie de l'usine chimique Seveso (Photo AFP), partis, syndicats et associations environnementales appellent à défilé dans les rues

de Rouen pour réclamer «la transparence», «la vérité» et «une expertise indépendante».

**«France, veux-tu encore de tes paysans».** C'est sous ce slogan que le syndicat agricole majoritaire FNSEA et les Jeunes Agriculteurs appellent à la mobilisation de 11h à 14h à travers la France. Les manifestants entendent dénoncer les accords commerciaux internationaux, les distorsions de concurrence en Europe et «l'agribashing». Des blocages «des axes routiers majeurs» sont prévus.

**Grève dans les Ehpad.** Soignants et directeurs d'établissements du secteur de l'aide aux personnes âgées se mobilisent pour demander davantage de moyens. Le budget de la Sécu, qui doit être présenté mercredi en Conseil des ministres, prévoit une «intensifi-

cation» des recrutements avec 5.200 emplois supplémentaires en 2020, et un plan de soutien à la rénovation de ces maisons de retraite médicalisées. «Des brouilles» pour l'intersyndicale, qui réclame la création «en urgence» de 40.000 postes.

**Rafale, une première pour l'Inde.** Une Inde ambitieuse vient prendre possession à Mérignac en Gironde du premier des 36 avions de combat Rafale commandés à Dassault Aviation.

### Samedi

**LR en quête de chef.** Après la débâcle aux Européennes et le départ de Wauquier, le LR doit désigner un nouveau patron, le chef des députés républicains Christian Jacob faisant figure de favori.

## Une semaine de rébellion pour le climat

Une journée et une nuit entrecoupées par un face-à-face tendu avec les forces de l'ordre: des centaines de militants écologistes ont occupé pendant 17 heures samedi le centre commercial parisien «Italie 2» (Photo AFP) pour lancer la semaine d'action du mouvement Extinction Rebellion (XR). En arrivant, les militants d'Extinction Rebellion ont expliqué vouloir occuper un «symbole du capitalisme», en prélude à une semaine d'actions internationales de ce jeune mouvement de désobéissance civile qui veut forcer les gouvernements à déclarer l'urgence climatique. «Travaille, consomme et ferme ta gueule», «A-ha anticapitaliste», pouvait-on entendre notamment parmi les slogans des manifestants, au son des tambours, ou encore: «Et un et deux et trois

degrés, c'est un crime contre l'humanité.»

Différents collectifs s'étaient joints à l'action, comme Youth for climate, Cerveau non disponible, Radiation, Comité autonomie queer et des «gilets jaunes», selon une représentante de XR qui ne veut pas être identifiée. XR a revendiqué «environ 1.000 personnes» sur place samedi.

### Des actions dans 60 villes dans le monde

Extinction Rebellion, mouvement créé il y a à peine un an, organise à partir d'aujourd'hui des actions dans 60 villes dans le monde qui devraient rassembler des milliers de personnes, et notamment des actions de blocage à Londres, prévues pour durer plus de deux semaines.



Extinction Rebellion a lancé sa semaine d'actions avec l'occupation d'un centre commercial parisien.

Photo AFP

À Paris, des opérations sont prévues presque tous les jours jusqu'au 12 octobre sur les thèmes de l'océan, des déchets plastiques, ou encore des migrations forcées liées au changement climatique.

## La France face aux risques des usines classées Seveso

**1.379 SITES classés SEVESO\*** en France

**744**  
sites classés  
"SEUIL HAUT"



**635**  
sites classés  
"SEUIL BAS"

### La population concernée

Dans un rayon  
de **1 km**



**2,5**  
millions  
de personnes

dont **1,1 million**  
près d'un site  
classé Seveso  
"SEUIL HAUT"

Dans un rayon  
de **500 m**



**663.500**  
personnes  
dont **277.000**  
près d'un site  
classé Seveso  
"SEUIL HAUT"

### Les 5 pires accidents

Usine chimique Lubrizol, à **Rouen**,  
le **26 septembre 2019**.

Usine pharmaceutique  
Oril, à **Bolbec**,  
le **23 juillet 2012**.  
Pollution de la nappe  
phréatique et du réseau  
d'eau potable  
de 17 communes.

Usine pétrochimique  
Noroxo, à **Harnes**,  
le **28 novembre 2003**.  
Vague de légionellose  
diffusée à partir  
des tours  
aéroréfrigérantes.  
83 victimes,  
dont 18 morts.

Usine d'engrais  
AZF, à **Toulouse**,  
le **21 novembre 2001**.  
Violente explosion d'un stock  
de nitrate d'ammonium.  
31 morts et plus de 2.500 blessés.

Usine chimique  
Arkerna,  
à **Saint-Auban**,  
le **6 mars 2017**.  
Pollution de la Durance  
et d'un captage d'eau  
potable à Villeneuve.



\* Seveso, une réglementation européenne. La directive européenne Seveso de 1982 (du nom de la commune italienne où s'est produite une pollution chimique en 1976) impose une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. La dernière version de cette directive, dite Seveso 3, est en vigueur en France depuis 2015. Elle distingue deux types d'installations (seuil haut et seuil bas) selon la quantité de matières dangereuses présentes, déterminant ainsi les mesures de sécurité.

# Cognac: des assurances frileuses

■ La viticulture s'inquiète de la résiliation de contrats d'assurance à cause des aléas climatiques à répétition

■ La filière du cognac réclame une large concertation.

Frédéric BERG  
fberg@charentelibre.fr

Un coup de sécateur qui déclenche un coup de sang. À l'occasion de la soirée de vendanges le 18 septembre dernier, Christophe Véral, le président de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC), syndicat viticole unique, a dit toute sa colère après le constat qu'une compagnie d'assurance avait résilié des contrats d'assurance climatique des récoltes en raison des aléas climatiques à répétition ces dernières années.

«Nous recevons de plus en plus d'appels de viticulteurs qui nous informent qu'une compagnie résilie des contrats sur notre territoire. Ce n'est pas une attitude digne d'un assureur. Si certains veulent mener une politique assurantielle sur notre territoire, nous créerons notre politique assurantielle!», a tonné Christophe Véral qui a refusé de donner le nom de la compagnie qu'il visait.

## «Trois opérateurs se posent des questions»

«En réalité trois opérateurs se posent des questions sur la pérennité de certains contrats. Swiss Re Corporate Solutions, un des plus gros groupes internationaux, va cesser la souscription de plusieurs risques en France, notamment celui des aléas climatiques. Les deux historiques L'Étoile et la Rurale sont de plus en plus timides sur la climatique estimant que l'équilibre est difficile à trouver. Il existe aussi des cabinets spécialisés et



Lors de l'épisode de grêle de mai 2018, certaines parcelles avaient été totalement détruites.

Archive Renaud Joubert

Plus il y aura d'assurés, meilleure sera la couverture pour tous, et moins l'assurance sera chère.

des courtiers qui proposent des produits calibrés», traduit un spécialiste des assurances viticoles et du vignoble cognaçais qui requiert l'anonymat.

Sans confirmer ces noms, Alexandre Imbert, directeur de l'UGVC, confirme que des viticulteurs voient leur contrat résilié ou les primes fortement réévaluées: «On ne veut cibler personne d'autant plus qu'on va rencontrer un des assureurs bientôt. Mais oui, on a été alerté par des viticulteurs qu'un assureur résilie des contrats de viticulteurs concernés par trois années d'aléas climatiques entre 2017 et 2019».

L'UGVC qui incite depuis plusieurs années les viticulteurs à souscrire à des contrats d'assurance - un tiers des viticulteurs sont assurés sur le vignoble du cognac -, estime que c'est un dossier «très important, essentiel». Pour le directeur, «De plus en plus le viticulteur est un entrepreneur, il doit assurer son outil d'exploitation. Pour obtenir un prêt, les banques le demandent de plus en plus. La réserve climatique n'est plus ce qu'elle était (NDLR, c'est une part de la récolte que le viticulteur peut conserver et vendre en cas de déficit de rendement). Et puis plus il y aura d'assurés, meilleure sera la couverture pour tous, et moins l'assurance sera chère. Il faut mutualiser le risque.»

## Une assurance généralisée?

Derrière ce dossier des assurances des aléas climatiques se cachent des disparités fortes. Des secteurs sont ainsi clairement dans le collimateur des assureurs: les couloirs d'orage, des zones sujettes au gel

qui pourraient augmenter avec les nouvelles plantations autorisées sur des zones sensibles. «Le nœud du problème c'est le fonctionnement global des assurances. Après les aléas constatés ces dernières années, les assurances s'adaptent. Sur certains secteurs, elles considèrent avoir atteint le taux de risque maximal. Et de plus en plus d'endroits ont fait le plein de risque et il devient difficile de s'assurer», explique Nicolas Tricoire, le référent du groupe de travail sur les aléas climatiques de l'UGVC. Concernant le coût des assurances, Nicolas Tricoire, veut le relativiser: «Ça équivaut au prix d'un traitement phyto». Une assurance grêle coûte de 120 à 200 euros par hectare, une assurance gel, de 300 à 400 euros/ha pour un capital assuré de 7 à 8 000 euros/ha.

Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a annoncé récemment le lancement d'une concertation réunissant le monde agricole, la fédération des assurances, le Crédit Agricole, Groupama pour tenter d'aboutir à une assurance «généralisée» des agriculteurs contre les aléas climatiques: «Au-

## 79 tours anti-gel

La Coopérative d'utilisation de matériel agricole des viticulteurs de cognac (CUMA Viti Cognac) a annoncé récemment l'installation de 79 tours anti-gel (29 mobiles et 50 fixes) pour un coût de «3,265 millions d'euros, avec une subvention de 25 % de la région Nouvelle-Aquitaine (825 000 euros)». Les 2,5 millions euros restant sont financés par des emprunts au Crédit Agricole

«C'est la méthode de lutte la plus adaptée», a expliqué Bastien Brusaferrero, chargé des affaires publiques de l'UGVC qui a précisé que le réseau départemental anti-grêle a été renforcé en 2019.

jour d'hui, l'assurance est beaucoup trop chère et les agriculteurs n'ont pas les moyens, c'est pour ça que nous devons changer cela et nous devons essayer de regarder si on peut faire une assurance généralisée, mutualisée, qui soit moins chère en termes de cotisations».

## Groupama: «Vers une simplification»

C'est un des leaders de l'assurance des risques climatiques. Groupama. Son directeur agricole Centre-Atlantique Dimitri Lely a accepté de répondre sans filtres (1).

Quand on parle d'assurance climatique, de quoi parle-t-on? Dimitri Lely. En 2005, l'État a lancé des travaux pour que les risques soient sortis du fonds des calamités agricoles et devenir assurables. En contrepartie il verse des subventions. Il existe donc deux types d'assurance: tempête/grêle, non subventionné et multirisques (1), subventionné. Nous sommes positionnés sur ces deux types d'assurances.

Combien de viticulteurs de la zone d'appellation cognac assurez-vous? Environ un tiers des viticulteurs sont assurés, de 35 à 40 % sont assurés

chez nous. Parmi eux, les deux-tiers sont couverts par une assurance multirisques.

Ça semble peu au regard des risques? Ceux qui ont éprouvé le système en sont convaincus. La prise de conscience du monde agricole et des pouvoirs publics est réelle mais le manque d'attractivité perdure. Nous avons lancé une consultation pour comprendre les leviers et les freins à un meilleur déploiement.

Est-ce que l'augmentation des aléas climatiques vous oblige à ajuster vos prix? Les trois dernières années ont été très déficitaires. On est obligé de les intégrer à nos modèles et de faire évoluer nos tarifs. On a retravaillé notre modèle tarifaire qui nous a permis en 2019 de proposer des

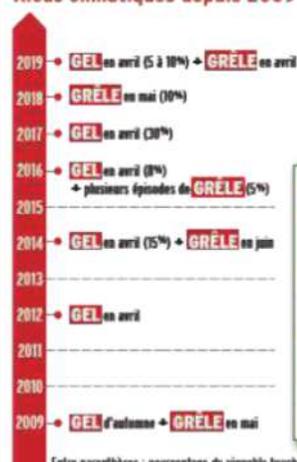
renouvellements sans augmentation.

Comment peut évoluer la prise en charge du risque dans les prochaines années? On doit aller vers une simplification et aussi travailler sur la prévention des risques. C'est un travail collectif à engager avec la filière. De notre côté, nous cherchons à proposer le meilleur dispositif possible pour tous les agriculteurs.

(1) L'Étoile nous a également répondu par mail, refusant toutefois de donner des chiffres et d'expliquer sa politique. Nous ne publions pas ces réponses supervisées par le service communication.  
(2) Grêle, tempête, ouragan, tourbillon, vent de sable, gel, poids de la neige, givre, températures basses, coup de froid, manque de rayonnement solaire, excès d'eau, excès d'humidité, pluies violentes, pluies torrentielles, sécheresse, excès de température, coup de chaleur, coup de soleil.

## 7 années d'aléas climatiques en 10 ans

### Aléas climatiques depuis 2009



### Deux types d'assurances

- Grêle et tempête
- Multirisques (19 aléas dont le gel)

### Prix des assurances

- Entre 120€ à 600€/hectare
- 1/3 des viticulteurs du vignoble du Cognac assurés (15% sur le plan national)

INFOGRAPHIE CL

■ Grand Cognac conservera une gestion privée à Cognac, où le contrat de Véolia cesse fin décembre ■ Mais pose les bases d'une gestion directe sur le territoire dans 6 à 8 ans.

# Régie publique de l'eau: l'agglo prépare le terrain

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

C'est un vieux serpent de mer qui ressurgit, alors que la délégation de service public (DSP) confiée à Véolia fin 2007 pour le secteur de Cognac s'approche de son terme le 31 décembre prochain. Faut-il maintenir une gestion privée de l'eau et de l'assainissement, ou passer en gestion publique?

”

Il faut simplement s'y préparer [...]. On n'a pas eu assez de temps pour le faire.

Cette dernière option a toujours eu les faveurs du maire Michel Gourinchas. En 2007, alors premier opposant, il l'avait appelée de ses vœux, mais une fois élu, il ne s'est pas risqué à casser la convention avec Véolia signée avant son élection. Il faut dire qu'il s'agit d'une voie compliquée en droit et coûteuse. Pour autant, le système de régie ne se mettra pas encore en place l'an prochain. C'est que l'eau a coulé sous les ponts depuis 2007. L'agglo assume désormais la compétence de l'eau potable et de l'assainissement, avec pour objectif



Pour avoir les moyens d'entrer un jour en régie, Grand Cognac s'est substituée aux anciens syndicats et a renégocié les contrats qui maillaient le territoire. Le choix final reviendra aux futurs élus entre 2026 et 2028.

Illustration M. B.

premier l'harmonisation du service sur le territoire. Et concernant Cognac, «on a fait le choix de poursuivre la DSP, annonce Mickaël Villeger, vice-président chargé de l'eau à Grand Cognac. En novembre, on décidera du délégataire entre Suez, Véolia, la Saur et Agur». Et d'expliquer: «L'agglo ne se place pas dans une position pour ou contre une gestion publique ou privée. Elle est pour le service le plus adapté. Une

régie, il faut simplement s'y préparer et la structurer. On n'a pas eu assez de temps pour le faire, mais on s'y emploie depuis deux ans.»

## Renégociations

La première étape a consisté, en 2018, à définir trois zones (1) avec trois contrats d'exploitation. La suivante «à préparer le terrain pour qu'à l'horizon 2026, 2027 et 2028 (les échéances des contrats de DSP renégociés selon chaque secteur) les élus aient la possibilité de basculer sur ce modèle de régie, s'ils le souhaitent.» Un délai que déplore Simon Clavurier, conseiller cognacais chargé de l'eau et ardent partisan d'une régie. «On aurait pu profiter de l'arrivée à terme de quelques contrats pour y passer, c'est dommage. On est capable d'assumer ce modèle. Et c'est toujours mieux que de continuer à déléguer ce bien commun à des sociétés qui se font de l'argent dessus et enrichissent leurs actionnaires au détriment des usagers.» Des arguments entendus par

Mickaël Villeger, qui rétorque néanmoins: «Quand on voit le coût des investissements dans le cadre d'une gestion publique, ça n'a pas de sens d'y passer pour une commune de petite taille. Elle se voit dans l'incapacité de l'assumer. Une seule hydrocreuse par exemple, c'est 150.000€». Il ajoute: «On s'est appliqué à renégocier au mieux les contrats de DSP déjà renouvelés, comme ceux à venir. On aura ainsi des prestations plus importantes à des coûts nettement moindres, de plus de 35 % par rapport aux précédents contrats.» Le gain servira «à financer des investissements majeurs qui n'ont pu être réalisés sans augmenter le prix de l'eau.» De quoi rassurer les usagers, sachant que l'agglo a déjà obtenu de Véolia la prise en charge de 800 000€ de travaux sur réseaux. De régie, il faudra juste patienter encore avant d'en (re) parler.

(1) Territoire de Foussignac, Salles-d'Angles, Jarnac, Merpins. Territoire de Châteauneuf et Segonzac. Territoire de l'ex-syndicat de l'agglomération de Cognac (Sinaac) et Boutiers.

## Cognac et Véolia, un vieux couple

Dès qu'un contrat s'achève entre la Ville (ou les structures qui la représentent) et Véolia, se pose la question de savoir si la relation avec l'ex-Compagnie générale des eaux est équilibrée. En 2007, à la fin de l'avant-dernier contrat d'eau potable, l'eau de Cognac était la plus chère de Charente (CL du 19 septembre 2017). Certains en appelaient à la régie, quand d'autres promettaient de mieux négocier à

l'avenir. C'est ce qui a été fait avec la reconduction de la délégation avec Véolia (2007-2019). Sauf qu'en 2017, quand l'agglo a pris la main, elle a estimé que le contrat était toujours «déséquilibré» (CL du 7 février 2019). En faveur de l'entreprise, qui captait 78 % des recettes alors que la norme est plutôt de 45 %. Cette fois, promet l'agglo, le cahier des charges sera vraiment plus strict.

## En vue Les violences conjugales en débat jeudi



Le film «Jusqu'à la garde», Césarisé en 2017, sera projeté gratuitement au Galaxy. Repro CL

Alors que la Charente connaît une hausse constante des violences conjugales (lire CL du 4 septembre), l'Aserc (1), qui a accompagné vingt victimes l'an dernier à Cognac, propose une soirée débat sur ce thème de société. Elle aura lieu ce jeudi à partir de 20h45 au cinéma Galaxy et débutera par la projection du long-métrage «Jusqu'à la garde», César du meilleur film 2017. Réalisé par Xavier Legrand, il met en images la lutte acharnée entre deux parents séparés pour la garde de leurs enfants. Après la projection, un débat s'ouvrira dans la salle. Entrée libre.

(1) Association socio-éducative de la région de Cognac

## ANIMATIONS

**Ateliers bricolage ce mois à Calitorama de Châteaubernard.** Calitorama, situé à la déchetterie de la zone du Mas-de-la-Cour à Châteaubernard, propose différents ateliers ce mois d'octobre: création de lampes en douelles avec Effervescence Upcycling ce vendredi 11 octobre à 18h (payant, inscription au 06 13 15 30 84), fabrication de produits ménagers naturels avec Charente Nature mercredi 16 octobre à 18h (inscription au 05 45 91 89 70), démontage et réparation de vélos avec Cyclofficine samedi 19 octobre de 14h à 17h (inscription au 07 67 55 68 40), création de petits objets en palette avec l'Aserc vendredi 25 octobre de 14h30 à 16h30 (inscription au 05 45 36 87 50), et Jardinage au naturel avec Les Jardins Respectueux mercredi 30 octobre à 14h (inscription au 05 45 80 81 15).

# «Faire réfléchir les plus grands», le credo des lycéens

Une classe de Jean-Monnet va créer un sentier d'interprétation sur les rives du fleuve afin de sensibiliser les passants à la fragilité de la nature.



Première étape, hier: repérer les lieux et en profiter pour ramasser les déchets entre l'établissement et les berges.

Photo M. B.

Marc BALTZER  
m.baltzer@charentelibre.fr

**S**i tout se passe comme prévu, l'été prochain, les berges gauche de la Charente seront parsemées de bornes en bois dédiées à la faune et à la flore locales. Elles seront destinées à sensibiliser les passants (touristes, sportifs) à la richesse de la nature et à sa fragilité.

Les textes, les panneaux et même le parcours sont encore en réflexion, mais les premières «gestion et administration» du lycée Jean-Monnet, à l'origine du projet, ont commencé à se retrousser les manches dès vendredi.

De 13h à 15h, ils ont parcouru la zone qu'ils visent afin d'y ramasser un maximum de déchets. «C'est un prétexte, une manière

”

**Ce n'est pas en ne faisant rien qu'on va changer les mentalités.**

de lancer l'action», précise Emmanuelle Gentil, référente jeunesse du lycée cognaçais, qui accompagne l'opération avec les enseignants Monique Petrou (économie gestion) et Régis Belmonte (lettres, histoire géo et enseignement moral et civique). Dans le courant de l'année scolaire, la classe ira à la rencontre de partenaires comme les Jardins respectueux, Calitom, ou le fab-lab de l'Avant-Scène afin

de finaliser leur idée.

Cela fait deux ans que le lycée multiplie les actions environnementales et le sentier d'interprétation en est la continuité.

Dans la classe, quatre «éco-délégués» ont été élus afin de relayer cette politique. Hier aussi, ils étaient au premier rang.

«On répare les dégâts», pose l'éco-délégué Guillaume Bazoin juste avant d'enfiler ses gants. Un sentier suffira-t-il? «Ce n'est pas en ne faisant rien qu'on va changer les mentalités», répond son collègue Emerick Palmier.

«Et faire réfléchir les plus grands», appuie Hugo Lebourgeois. Il y a du travail et les lycéens en sont conscients. Y compris pour motiver les «moins grands». Hier, sur 27 élèves, 18 avaient répondu à l'appel.

## Le chiffre

**3** heures de show, voilà ce qu'a offert samedi la troupe de cabaret itinérant «Brins de femmes» au public de L'Abaca de Cherves-Richemont (Photo CL). Les talentueux amateurs ont proposé un programme éclectique avec des reprises de music-hall, des danses, de la variété française et internationale, des tableaux hauts en couleur, des sketches... et pour finir un french cancan.



### ■ CHÂTEAUBERNARD

## «Les Années boum» en spectacle samedi



Photo CL

Ce samedi 12 octobre, le comité des fêtes de Châteaubernard organise une soirée cabaret au Castel. La compagnie «Les Années boum» y présentera son nouveau spectacle «Juke-box», pour réécouter les plus belles chansons qui ont rythmé les dernières décennies. Huit comédiens et chanteurs, 250 costumes, un spectacle haut en couleur, pour revivre les années cultes de la chanson française. Autour de tables où se réunir en famille ou entre amis, on pourra se plonger dans l'ambiance du cabaret et découvrir ou redécouvrir un répertoire de ces trente dernières années. Il reste des places disponibles. Réservation au 05.45.32.18.91. Tarif 25€, avec une pâtisserie.

## Amel Bent explose le Castel

Salle plus que comble, samedi pour Amel Bent au Castel, où il a fallu ajouter des sièges. Pleine d'énergie, très généreuse... L'artiste a gâté un public dont une bonne part connaissait par cœur ses chansons, sans distinction d'âge. Un public très impliqué, n'hésitant pas à se lever, danser et battre des mains.

À noter des moments d'émotion avec un hommage à Aznavour, un clin d'œil à Ferré ou l'évocation de son enfance (Photo CL).



### ■ LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

## Les élus réfléchissent à un marché de producteurs

Le conseil municipal de rentrée à Louzac, qui s'est tenu mardi dernier, a reçu Cécile Vidal, de la Noyeraie des Borderies, en sa qualité d'élue à la chambre d'agriculture de la Charente. Cette dernière a fait une présentation des marchés de producteurs de pays. Ces marchés obéissent à des règles strictes, réunies dans une charte et un cahier de charges. Chaque partie prenante du projet s'engage dans une démarche garantissant un marché de qualité et bien organisé avec les producteurs, les communes, avec l'aide d'une association locale pour le soutien technique (tenue du bar, du barbecue...). Ces animations valorisent la diversité des productions et les visiteurs sont assurés d'y trouver un marché riche, varié, ne proposant que des produits locaux à déguster sur place ou à emporter. Le conseil se donne le temps de la réflexion avant de candidater pour l'organisation d'un tel marché dans la commune.

■ **Finances.** Dans le cadre de la trésorerie, Lilian Jousson, le maire, propose de renouveler la

ligne de trésorerie de 30 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 1,5 %. Cette ligne a pour objet de couvrir des besoins ponctuels résultant des décalages entre les sorties et les entrées. Il est également acté des admissions en non-valeur (garderie, service public d'assainissement non collectif ou Spanc). Une délibération est actée pour la prise en compte, par la trésorerie, des heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents non titulaires.

■ **Agglo de Grand Cognac.** Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) évaluant le coût de transfert concernant la lutte contre les fléaux atmosphériques et celui de la création et la gestion d'une fourrière sont approuvés.

■ **Commerce.** La vente du magasin L'Ibérica a été retardé du fait que les acheteurs n'ont pas pu effectuer différents stages durant la période estivale. Elle devrait être actée dès le 18 octobre et le magasin ouvrira ses portes sous l'enseigne «SNC Ibérica» dès les premiers jours de novembre.

■ Le thème de l'immigration est désormais mis en exergue par Emmanuel Macron ■ Le débat s'ouvre aujourd'hui au Parlement ■ Il doit lister les grands chantiers gouvernementaux de la politique migratoire.

# Immigration: quel cap pour la France?

Comme voulu par Emmanuel Macron qui met désormais le thème en exergue «sans tabous», l'Assemblée nationale débat aujourd'hui de l'immigration. Au risque de diviser jusque dans la majorité. Si aucune annonce n'est prévue, le débat a vocation «à nourrir l'action politique», souligne-t-on au ministère de l'Intérieur. Voici les principaux sujets que l'exécutif veut aborder:

## ■ Demande d'asile: un vrai sujet

L'asile est devenu «le vrai sujet» en France, un des rares pays européens où les chiffres progressent, plaide-t-on à Matignon. L'importance des demandes venant de pays «sûrs» comme l'Albanie et la Géorgie inquiète particulièrement. Face à ce constat, la France a activé le levier diplomatique avec les pays concernés. Des policiers géorgiens sont arrivés récemment en France où ils doivent être déployés dans les aéroports.

«Notre question, c'est: comment faire pour que notre système national d'asile ne soit pas saturé par toutes les demandes issues de gens qui ne relèvent pas d'un besoin de protection, pour qu'il puisse tourner à plein pour les personnes qui

sont éligibles au statut de réfugié», résume le ministère de l'Intérieur. Ce dernier mettra également au cœur des discussions le cas des «Dublinés», ces migrants qui ont déposé une demande dans un pays européen avant d'en formuler une en France, pays de «rebond» où ils représentent 30% des dossiers.

## ■ Renforcement de la rétention

La France a procédé à 10% d'«éloignements» supplémentaires en 2018 et, pour garder le rythme, va augmenter les places en Centres de rétention administrative (CRA) pour les sans-papiers en attente d'expulsion, précise-t-on au ministère de l'Intérieur. L'objectif de 480 places supplémentaires doit être atteint d'ici fin 2019, afin de «réarmer les CRA».

Paris multiplie également les discussions bilatérales, notamment avec des pays africains, pour obtenir davantage de «laissez-passer» consulaires, condition sine qua non des reconduites à la frontière. En parallèle, le Premier ministre Édouard Philippe a demandé au Conseil d'État de mener une étude visant à simplifier et accélérer les procédures de recours. En attendant les conclusions d'ici mars 2020, les préfetures peuvent déjà, notamment pour les



L'Assemblée s'attelle aujourd'hui à ce débat hautement inflammable voulu «sans tabou» par Emmanuel Macron. Photo archives AFP

ressortissants de pays «sûrs», prendre des mesures d'éloignement dès le rejet de la demande d'asile en première instance, avant même l'examen du recours.

## ■ Des millions pour l'intégration

Le gouvernement, qui affiche sa volonté d'allier «fermeté et humanité», devrait mettre en avant les «104M€ de mesures nouvelles pour l'intégration en 2019 et 2020», comme le rappelle Matignon dans un document transmis aux parlementaires vendredi avant le débat. En particulier le doublement prévu des cours de français, passés de 200 à 400 heures, ainsi que les 107.000 places d'hébergement créées pour les réfugiés.

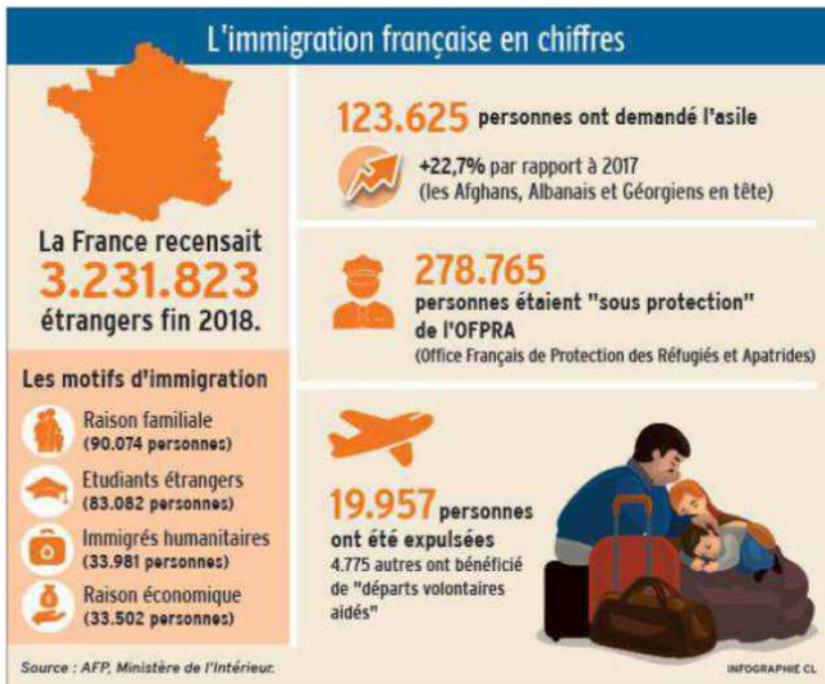
## ■ L'enjeu de la couverture santé

Faut-il réformer l'Aide médicale d'État (AME), qui bénéficie à plus de 300.000 immigrés en situation irrégulière, en modifiant le panier de soins auxquels elle donne droit? Et faut-il instaurer une période de carence pour les demandeurs d'asile, qui bénéficient de la protection universelle maladie? «On se penche» sur la question, affirme Matignon. «Notre système de soins» repose d'abord sur «des dispositifs qui répondent à des besoins humanitaires, des objectifs de santé publique», poursuit Matignon en récusant toute «remise en cause». «Pour autant on peut s'interroger sur la manière dont on ajuste ces dispositifs pour en maîtriser l'évolution fi-

nancière et pour faire en sorte que la France ne soit pas moins accueillante mais pas forcément plus attractive non plus.»

## ■ Prestations sociales: rabot sur l'ADA

Le gouvernement se place également dans une «recherche d'harmonisation des conditions d'accueil en Europe», où il y a des «disparités importantes», notamment concernant les prestations offertes aux demandeurs d'asile. «Pour un demandeur majeur hébergé par l'État et isolé, le montant versé en France» au titre de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) «est supérieur de 50% à celui versé en Allemagne». C'est, selon Matignon, une «explication potentielle» de la forte demande d'asile.



## Une montée en charge du débat

■ **Printemps-été 2017: de la campagne au discours d'Orléans.** Assez discret sur le sujet lorsqu'il était candidat à la présidentielle, Emmanuel Macron fixe «une priorité absolue, l'intégration», face à Marine Le Pen. Dans un discours clé à Orléans en juillet, le Président prône, face à la crise des migrants, la disparition des campements de rue dès l'année suivante, des demandes d'asile examinées directement en Afrique.

■ **Septembre 2017: loi asile et immigration, charnière.** «Nous reconduisons beaucoup trop peu»: Macron prend le cap de la fermeté pour la future loi asile et immigration. Elle vise, dans un subtil équilibre entre «humanité» et «efficacité», à réduire à six mois les délais d'instruction de la demande d'asile et à faciliter la reconduite à la frontière pour les déboutés. Son examen à l'Assemblée met à l'épreuve pour la première fois du quinquennat la majorité LREM-MoDem. 14 «marcheurs» s'abstiennent en 1<sup>re</sup> lecture au printemps 2018 à l'Assemblée, et un

vote contre. Le Parlement valide le texte en août 2018.

■ **Janvier 2019: «objectifs annuels» d'immigration.** Dans sa «lettre aux Français», en pleine crise des «gilets jaunes», Macron provoque la polémique en interrogeant les Français sur l'opportunité d'«objectifs annuels» d'immigration, idée proche des quotas, marqués à droite. «Nous devons profondément refonder notre politique de développement et notre politique migratoire», soutient-il, évoquant une possible refonte de l'espace Schengen.

■ **Septembre 2019: «regarder en face».** «Nous n'avons pas le droit de ne pas regarder ce sujet (de l'immigration) en face»: le 16 septembre, à l'approche du débat au Parlement, Macron appelle majorité et gouvernement à la fermeté sur le détournement du droit d'asile. Il entend éviter de virer en un «parti bourgeois» qui ignorerait l'opinion de classes populaires ayant «émigré vers l'extrême droite». Face aux remous, les responsables de la majorité exhortent au «rassemblement» des troupes.

# La mauvaise nouvelle

## Pas de baisse importante en 2021 de l'impôt sur le revenu

Le Premier ministre Édouard Philippe a écarté hier une nouvelle baisse importante de l'impôt sur le revenu en 2021, après celle de cinq milliards d'euros accordée en 2020, dans un entretien au *Journal du Dimanche*.

«Si vous me demandez si l'on baissera à nouveau l'impôt sur le revenu de 10 ou même de cinq milliards d'euros en 2021, je ne le crois pas!», assure le chef du gouvernement pour qui la priorité demeure «la revalorisation du travail». «Nous voulons que le travail paie davantage», explique Édouard Philippe. «Ceux qui travaillent doivent avoir un avantage réel sur les autres. Le pouvoir d'achat, il vient d'abord du salaire!», ajoute-t-il.

Le gouvernement a prévu cette année une baisse de cinq milliards de l'impôt sur le revenu, comme promis par Emmanuel Macron ce printemps à l'issue du «grand débat national» censé répondre à la crise des «gilets jaunes».



Photo AFP

# Le chiffre

## 1,116

Le gouvernement va consacrer en 2020 plus 1,116 milliard d'euros à l'égalité entre les femmes et les hommes, soit un doublement par rapport à 2019, affirme Marlène Schiappa dans un entretien publié hier par *La Voix du Nord*, sans détailler ces crédits alimentés par plusieurs ministères. Interrogé, l'entourage de la secrétaire d'État n'était «pas en mesure» hier d'apporter des précisions car «ces informations relèvent de la direction du Budget». «Le chiffre risque même d'être plus élevé» grâce à la contribution du ministère de l'Intérieur, a-t-on ajouté de même source.

# Le texte

## Examen d'un projet de loi contre le blues des maires

À cinq mois des municipales, le projet de loi «Engagement et proximité» arrive demain au Sénat, avec l'ambition de replacer les maires «au cœur de l'action publique locale» et d'enrayer la crise des vocations. Le texte sera examiné en première lecture pendant deux semaines par la chambre des territoires, à majorité de droite, avant d'aller à l'Assemblée, probablement dès novembre.

Baisse de dotations, «marche forcée» vers les grandes intercommunalités et défiance vis-à-vis du politique: les maires et plus généralement les 600.000 élus locaux, très majoritairement bénévoles, se sentent dépossédés, déclassés, impuissants.

Le projet de loi se décompose en deux grands volets, dont l'un comporte plusieurs mesures pour simplifier le quotidien des élus et

améliorer leur protection: revalorisation des indemnités des élus des petites communes, prise en charge des frais de garde des enfants lors des réunions, droit à la formation, assurance de protection juridique, renforcement des pouvoirs de police... Le second grand volet tend à assouplir les liens entre communes et intercommunalité, à gommer les points «irritants» des dernières réformes territoriales.



Photo illustration AFP



**Mardi**

Cité	Mini	Maxi
Royan	13°	21°
Cognac	14°	21°
Angoulême	12°	21°
Confolens	12°	20°

**Mercredi**

Cité	Mini	Maxi
Royan	14°	20°
Cognac	13°	19°
Angoulême	12°	18°
Confolens	11°	17°

**Jeudi**

Cité	Mini	Maxi
Royan	13°	20°
Cognac	12°	21°
Angoulême	11°	20°
Confolens	11°	19°

**Vendredi**

Cité	Mini	Maxi
Royan	12°	22°
Cognac	11°	22°
Angoulême	9°	22°
Confolens	10°	21°

**Samedi**

Cité	Mini	Maxi
Royan	14°	24°
Cognac	13°	26°
Angoulême	12°	26°
Confolens	12°	25°

**Dimanche**

Cité	Mini	Maxi
Royan	15°	24°
Cognac	15°	25°
Angoulême	14°	26°
Confolens	14°	25°

**HIER**

Cité	Mini	16h
Angoulême	14°	17°

### Couvert

Ciel chargé avec quelques petites pluies possibles sur le Nord-Ouest de la zone. Vent d'Ouest Sud-Ouest faible à modéré.

# Vapotage, toute une filière dans la tourmente

**SANTÉ** Interdiction de ventes de cigarettes électroniques à San Francisco, dans le Massachusetts, en Inde, limitation aux e-cigarettes sans arôme, condamnation de l'OMS... En France, la filière de la cigarette électronique souffre et se défend

Pascal Rabiller  
p.rabiller@sudouest.fr

## LES RÈGLES

« Il n'est plus rare, depuis cet été, qu'un de nos vendeurs nous rapporte que quelqu'un est entré dans sa boutique pour le traiter d'"empoisonneur", de "tueur". C'est incroyable. À ma connaissance, aucun buraliste n'a connu ça alors que, chaque année, 73 000 personnes meurent du tabac. » Charly Pairaud, codirigeant du fabricant Girondin de e-liquides VDLV, membre de la Fivape, fédération de professionnels français de la filière cigarette électronique, ne décolère pas.

Les raisons de son coup de sang tiennent en partie à la décision, prise le 24 septembre dernier, qui fait de l'état américain du Massachusetts le premier à interdire (jusqu'au 25 janvier 2020) la vente de toutes les cigarettes électroniques. Auparavant, le Michigan et New York avaient prohibé les produits aromatisés alors que l'Inde a d'ores et déjà banni la cigarette électronique sur tout son territoire et qu'Israël dit y réfléchir et s'attaquer d'abord aux arômes. Ces décisions trouvent en grande partie leur origine dans les 18 décès et le millier de cas d'affections pulmonaires

EN EUROPE. En Europe, et a fortiori en France, la réglementation qui s'impose aux acteurs du secteur est très stricte. La Tabacco products directive (TPD) européenne sur les produits du tabac impose les règles suivantes : obligation de déclarer sur une plateforme la composition de tous les produits contenant de la nicotine ; obligation d'informer les consommateurs sur des potentiels risques liés à la consommation de nicotine ; limitation du volume des flacons contenant de la nicotine à 10 ml ; limitation du taux de nicotine à 20 mg/l ; obligation d'attendre six mois entre la déclaration d'un produit nouveau et sa commercialisation ; in-

terdiction de faire de la publicité.

En plus de la réglementation imposée aux fabricants européens, les producteurs français se sont obligés à suivre des normes en matière de bonnes pratiques et même des certifications qu'ont adoptées les plus importants producteurs de e-liquides.

AUX ÉTATS-UNIS. Aucune marque de e-cigarette ou de e-liquide ne bénéficie outre-Atlantique d'un agrément de la part de la Food & Drug Administration (FDA). Le taux de nicotine n'est pas limité, la publicité est autorisée dans de nombreux États et la composition des produits reste libre et non contrôlée.

constatés aux États-Unis et où l'e-cigarette serait impliquée.

### Les ventes s'effondrent

L'écho médiatique donné à ces révélations menace de secouer le modèle économique de la filière de ce côté-ci de l'Atlantique. Les ventes de produits et de matériel pour le vapotage qui n'ont connu que des croissances à deux chiffres depuis dix ans découvrent l'expérience du tassement.

« Nos ventes reculent de 15 à 20 % », reconnaissent des vendeurs en Nouvelle-Aquitaine. « On ne peut pas, pour le moment, parler de baisse de chiffre d'affaires, tempère Charly Pairaud. Mais il est clair que les clients qui venaient pour arrêter de fumer sont moins nombreux. Le traitement de cette information, la réaction de ces États, villes ou nations ont un impact sur l'activité dans notre pays et dans toute l'Europe, alors que dans les



Dans la région, certains commerçants reconnaissent que leurs ventes de cigarettes électroniques et de produits ont reculé « de 15 à 20 % ». ARCHIVES FABIEN COTTEAU

faits il n'y a aucun lien entre ce qui se passe aux États-Unis et ce que nous vivons. »

Outre-Atlantique le coup est encore plus rude pour le leader du marché nord-américain, Juul, dans lequel le cigarettier Altria a investi 13 milliards d'euros, le 19 août dernier. La marque préférée des jeunes fait profil bas et a stoppé les campagnes de publicité qui les ciblaient. Juul vient même de débarquer son patron.

La Fivape rappelle que les alertes médicales américaines portent sur une utilisation de la cigarette électronique qui serait impossible en France, pour peu que l'on reste dans le circuit commercial réglementé. En effet, la quasi-totalité des 12 décès recensés aux États-Unis concernent des utilisateurs tués par surdose de psychotropes. La plupart des liquides impliqués contenaient du THC, le principe actif du cannabis, en très forte quan-

## « Notre activité doit être régulée »

« On n'est pas chanceux », déplore Jérôme Duffieux, qui fait contre mauvaise fortune bon cœur. Traditab, la société de Tonnerre (47) dont il est le directeur, lance cette semaine ses premiers e-liquides, conçus à partir de tabacs produits en Lot-et-Garonne.

Le dirigeant a observé de loin la polémique partie des États-Unis (lire ci-dessus). « Donald Trump parle de réguler les liquides dont les arômes attirent trop ostensiblement les jeunes. Je suis plutôt pour. Nous nous adressons aux adultes qui ont arrêté de fumer et qui veulent retrouver la sensation du tabac avec une cigarette électronique. Je ne cherche pas à donner de leçon, mais on peut s'interroger sur les pratiques marketing du passé à destination des jeunes. Notre activité doit être régulée et normée. Et il existe en Europe une régulation qui évite les excès qu'on a vu aux États-Unis. On se doit d'être sérieux, transparents et appliqués. »

La contraction du marché ne l'inquiète pas. « Le



Jérôme Duffieux, directeur de Traditab, i.s.

tabac pose des problèmes d'addiction et de santé publique. Le marché change, avec le développement de la cigarette électronique et l'apparition du tabac chauffé. J'espère que des solutions seront trouvées qui permettront de concilier plaisir du tabac et effet le plus neutre possible sur la santé. »

J.-C. W.

## Comment ça marche ?





## « Tas vu ? Il vend la mort ! »

Quand, le 20 avril dernier, Yannick Sanchez, un ancien technicien de l'aéronautique, a ouvert son commerce, Central Vape, à Villemur-sur-Tarn, près de Toulouse, il ne s'attendait pas à être considéré comme un empoisonneur potentiel. « Beaucoup semblent en rester aux gros titres des médias. Ils ne font pas la différence entre ce qui se passe aux États-Unis et un marché français aux produits très réglementés. Mon commerce fait régulièrement l'objet de commentaires du genre "Tas vu ? Il vend la mort !" Mon chiffre d'affaires moyen, 350 euros par jour, est parfois tombé à 100 euros. Les fournisseurs évoquent une baisse d'activité de 30 %. Les vapoteurs veulent en savoir plus, nous dialoguons et c'est très sain. Les autres ont désormais un avis trop tranché pour discuter. Si on veut regagner la confiance, nous devons rester rigoureux sur l'information, l'interdiction de vente aux mineurs, mais aussi sur les emballages parfois trop aguicheurs pour les jeunes. »



tité. Les recharges incriminées ont été achetées à des dealers, dans la rue ou sur Internet.

« En clair, la volonté d'interdire toute cigarette électronique suite à ces décès équivaut à mettre fin à la vente de voitures à cause des accidents causés par des chauffards », reprend Charly Pairaud.

### Un troublant rapport de l'OMS

Le 26 juillet dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une charge aussi surprenante que sévère en direction la cigarette électronique. ... dans son dernier rapport sur les ravages du tabagisme.

L'OMS a notamment conclu à « l'incontestable nocivité des cigarettes électroniques » et affirme que la vapoteuse ne « devrait pas être promue en tant qu'aide au sevrage de la cigarette ».

Des conclusions balayées et condamnées par l'Académie nationale de pharmacie qui les juge « incompréhensibles ». C'est d'autant plus troublant que, dans ce même rapport, l'OMS reconnaît qu'elle appuie ses conclusions sur une seule étude de 2014, qu'elle a commandée sur les inhalateurs électroniques de nicotine et qui est très contestée. Alors que les coups pleu-

vent sur la vape, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a de son côté nettement pris position en faveur de l'e-cigarette. Mi-septembre, elle rappelait, sur l'antenne de RTL, que celle-ci se « voit appliquer les mêmes règles que la cigarette classique ». « Nous n'avons pas d'alerte sanitaire particulière sur cette question, affirmait-elle. Nous ne sommes pas du tout dans la même situation qu'aux États-Unis. Il peut y avoir des effets secondaires mais nous ne le savons pas aujourd'hui. » Un discours en ligne avec celui des professionnels français du secteur.

## « En aucun cas un produit miracle »

Que sait-t-on vraiment et que ne sait-on pas sur les conséquences du vapotage sur la santé ? Le point

### 1 Que sait-on exactement de la situation aux États-Unis ?

Dix-huit morts et un millier de cas de lésions pulmonaires ont été rapportés aux États-Unis depuis le début de l'été, et attribués au vapotage. La première alerte a été donnée dans l'état du Wisconsin, début juillet. « Il apparaît qu'on est face à un schéma particulier : il ne s'agit pas, selon les éléments dont nous disposons, de vapotage dans le cadre d'un sevrage tabagique mais d'une utilisation très régulière d'e-cigarettes, avec toutes sortes de produits. Les hôpitaux américains ont vu arriver des consommateurs souvent jeunes, atteints de détresse respiratoire, qui vapotaient quotidiennement avec des composantes aromatisées ou des recharges contenant du THC, le tétrahydrocannabinol, substance psychoactive du cannabis », explique Chantal Raheison-Semjen, pneumologue au CHU de Bordeaux.

Selon les autorités sanitaires américaines, 78 % de 514 cas étudiés utilisaient des produits contenant du THC. « Il est encore trop tôt pour identifier l'origine, dans les composantes de la cigarette électronique, de cette détresse respiratoire. En revanche, on sait qu'il y a un mode de consommation commun à beaucoup de ces cas », relève Chantal Raheison-Semjen.

### 2 La France est-elle concernée par ces cas de pneumonies ?

Le nombre de vapoteurs dans l'Hexagone est estimé à 3 ou 3 millions de personnes selon les sources. Pour l'instant, aucun décès ou aucun phénomène épidémique n'a été signalé. « Nous avons reçu, le 18 septembre, une alerte sanitaire où il est demandé à tous les pneumologues d'être très vigilants sur des cas de pneumopathies qui pourraient survenir chez des usagers de l'e-cigarette », précise Chantal Raheison-Semjen.

La composition des produits de vapotage mis sur le marché en France « n'a rien à voir avec ceux commercialisés dans d'autres parties du monde », a récemment indiqué, sur France Info, Roger Genet, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). En Europe, « on a un système de déclaration qui fait que tous les fabricants doivent déposer la composition intégrale de leurs produits, et nous avons pour mission, depuis deux ans, de vérifier par échantillonnage ces déclarations. »

### 3 Vapoter est-il dangereux pour la santé ?

« Le milieu médical est divisé sur les recommandations à donner quant à l'usage de la cigarette



Chantal Raheison-Semjen, pneumologue au CHU de Bordeaux. PHOTO BPCO

électronique pour arrêter de fumer, constate Chantal Raheison-Semjen. Certains pays ont choisi une attitude très prudente, d'autres, comme le Royaume-Uni, sont moins restrictifs. »

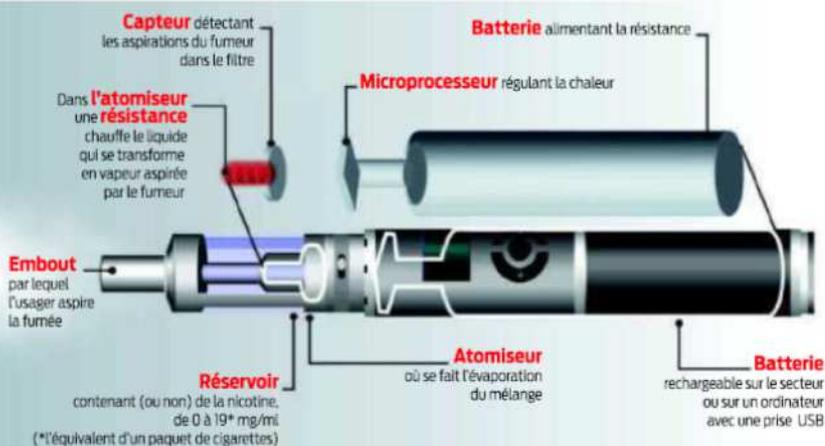
Les sceptiques s'inquiètent de l'effet, sur l'asthme ou les poumons, de l'inhalation de substances aromatisées. Cet été, l'Organisation mondiale de la santé a rendu un rapport sévère sur les cigarettes électroniques, les jugeant « nocives », en particulier les particules fines contenues dans la vapeur produite.

La position de l'OMS avait été contestée par des tabacologues. En 2015, l'Académie nationale de médecine écrivait : « Même s'il est difficile de quantifier précisément la toxicité à long terme de la cigarette électronique, celle-ci est à l'évidence moindre que celle de la cigarette traditionnelle ». Les liquides dont est issue la vapeur des e-cigarettes contiennent, la plupart du temps, de la nicotine, substance fortement addictive, mais pas des substances dangereuses que l'on trouve lorsque l'on fume du tabac, comme le goudron ou le monoxyde de carbone.

### 4 « Mieux vaut un usage très provisoire »

Qu'en pense Chantal Raheison-Semjen ? « Ce qui me pose problème, c'est que les effets à moyen et long termes de la cigarette électronique ne sont pas connus. Je pense que ça peut être utile à certaines personnes pour sortir du tabac, mais à condition de rester très provisoire. Or, on voit des jeunes qui s'installent durablement dans le vapotage. Contrairement à ce que prétend un certain marketing, l'e-cigarette n'est pas un produit « magique » ou « miracle » face à la cigarette. D'autres méthodes existent, qui me paraissent bien plus sûres : les patches, les médicaments... »

Julien Rousset





**LES CORRESPONDANTS DE « SUD OUEST ».** Ils sont vos relais, vos contacts, au plus près des territoires. Samedi, ils participaient à leur traditionnelle fête, à Bordeaux, au siège social du journal et à l'imprimerie. Sur cette photographie, la délégation de Charente et de Charente-Maritime. PHOTO THIERRY DAVID

## LE CHIFFRE

**65 %** des habitants de Nouvelle-Aquitaine utilisent le paiement « sans contact » au moins une fois par mois, dont 12 % tous les jours ou presque. C'est ce que nous dit un récent sondage Ifop pour Mastercard réalisé auprès de 2 601 Français âgés de 18 ans et plus.

# Les vendanges à mi-parcours

**COGNAC** La récolte de l'ugni blanc (le principal cépage des vins à distiller) est déjà bien avancée

Les vendanges battent leur plein dans les 79 500 hectares du vignoble du cognac. Elles ont débuté aux alentours du 18 septembre et devraient se terminer dans une dizaine de jours. « Environ la moitié du vignoble est déjà vendangée », notent les ingénieurs agronomes du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) dans un communiqué diffusé le 1<sup>er</sup> octobre.

## Gare au botrytis

Les prélèvements du 30 septembre dans 26 des 55 parcelles du réseau de contrôle de maturation du BNIC encore non vendangées sont riches d'enseignements. On y mesure l'effet de la pluie des derniers jours et d'une météo encore douce. Les grappes ont grossi d'une façon spectaculaire (+ 27 grammes en une semaine) tandis que le titre alcoométrique volumique potentiel évoluait peu, autour de 10,5 %. Si la pluie a profité au feuillage, gare au botrytis (une moisissure) qui progresse vite. Les volumes récoltés dans les parcelles test sont faibles, de l'ordre de 85 hectolitres par hectare, pour un rendement en alcool pur d'environ 9 hlAP/ha « avec une forte disparité autour de ces moyennes ».



La récolte dans une exploitation de Touzac, vendredi, où le viticulteur se réjouit qu'il ait un peu plu. PHOTO ANNE LACALUD

## LES DERNIERS RELEVÉS DU BNIC

**GRAPPE** Le poids moyen s'élève à 391 grammes (+ 27 gr en sept jours, c'est beaucoup).

**TAV POTENTIEL** Le titre alcoométrique volumique (TAV) est plutôt stable, à 10,5 %. Il gagne 0,2 degré en une semaine.

**LES AUTRES INDICES PH** à 3,08 (+ 0,12). Azote assimilable à 89 mg/NL (- 14). Taux de botrytis : 3,2 %. Chiffres du contrôle maturation n° 8 du 30 septembre (parcelles test suivies par le BNIC).

## Panne ou accident sur l'autoroute : les bons réflexes

**1** S'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence de préférence au niveau du refuge et allumer les feux de détresse.

**2** Le conducteur et si possible les passagers enfilent leur gilet jaune.

**3** Tous les occupants sortent du côté opposé à la circulation. Ne laisser personne dans le véhicule.

**4** S'éloigner le plus vite possible des voies de circulation et se mettre à l'abri derrière les glissières de sécurité.

Ne pas placer le triangle de signalisation, sa mise en place étant dangereuse sur autoroute.

**5** Appelez-le 17 - 18 - 112 puis attendez les en restant derrière la barrière la barrière de sécurité.

Si l'environnement derrière la barrière le permet, faire des signes aux autres voitures pour les faire ralentir, 200 à 300 m en amont de votre voiture.





Des animations de dégustation comme celle-ci étaient portées par les Étapes du cognac. PHOTO ARCHIVES SAMUEL MÉCHAIN

# Les Étapes du cognac appelées à disparaître

**ŒNOTOURISME** L'association créée il y a 20 ans va devoir cesser ses activités, faute de moyens

**Didier Faucard**  
d.faucard@sudouest.fr

L'œnotourisme. Un réel atout que de mettre en avant le vignoble et le savoir-faire viticole pour attirer les visiteurs en pays cognçais. Une piste à développer absolument.

Tel est, résumé, le discours que l'on entend ces dernières années. Paradoxe, l'un des acteurs principaux de cette politique, Les Étapes du cognac, annonce qu'il est contraint de fermer ses portes. Une décision dans ce sens a été prise par le conseil d'administration début septembre et doit être entérinée lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 octobre (1).

La faute à des soucis financiers. « Le problème de cette association est qu'elle dépend à 80 % des subventions des collectivités (2) et que tout le monde se désengage », indique Hugues Chapon, vice-président de l'association.

En 2018, la fin du contrat de cohésion sociale entre le Département et le Pays Ouest Charente a notamment contribué à plomber un peu plus les comptes de l'association. « Sur l'enveloppe globale, nous touchions 21 000 euros mais les compétences du Pays sont passées à Grand-Cognac », indique-t-on aux Étapes du cognac. L'Agglo ne versant, elle, pas un centime à l'association. En 2018, Les Étapes ont ainsi perdu un total de 19 000 euros d'aides par rapport à la précédente (119 867 euros en 2017).

## Des visions différentes

L'exercice de l'année passée a débouché sur un déficit de plus de 30 000 euros, sur un budget de 166 487 euros. Ce n'était pas à la première fois et, à force de puiser dans ses fonds propres, les caisses se sont retrouvées vides. Difficile de poursuivre dans ces conditions.

« Pourtant, cet été, nous avons essayé de voir avec nos partenaires

comment on pouvait s'en sortir, en proposant divers scénarios, en proposant de recentrer nos actions, de diminuer la voilure. En plus de la mise en place d'animations (les Mardis du cognac, Distilleries en fête, Cognac etc., NDLR), nous avons la gestion du label Vignobles et découvertes et nous accompagnons les adhérents dans la mise en place de leur offre touristique et de leurs animations. Nous en avons sans doute trop pris », explique Hugues Chapon.

Mais les propositions n'ont pas eu l'heur de convaincre les financeurs qui ont décidé d'arrêter les frais. « Les problèmes financiers ont joué mais nos financeurs n'avaient aussi pas la même vision du rôle que nous devons tenir. Les professionnels du tourisme voulaient que l'on mette en avant les animations, les visites sortant de l'ordinaire alors que le BNIC insistait sur l'accueil, l'amélioration des structures », indique le président.

Ne restait alors que la solution de la dissolution, « on veut partir sur des comptes nets, sans dettes ». Elle marquera la fin d'une aventure de 20 ans, au cours de laquelle l'association a décroché (l'an passé) le Prix de l'œnotourisme de la « Revue du vin de France ». Une fin qui laisse aussi trois employés en plan.

« Ce n'est pas facile de faire vivre ensemble le monde viticole et celui du tourisme. On n'avance pas à la même vitesse », regrette Hugues Chapon. L'association souhaite que sa disparition ne marque pas la fin de l'œnotourisme dans le vignoble cognçais, que d'autres reprendront le flambeau. Mais qui et dans quelles conditions ?

(1) À la Maison de la vigned'Archiac, à 9 heures.

(2) BNIC, 39 000 €; Département de la Charente-Maritime, 15 000 €; Département de la Charente, 20 000 €; Communauté de communes de Haute-Saintonge, 26 867 €.

### **CONCERT AVEC LE ROTARY**

Le Rotary club de Cognac organise un concert « classic jazz » avec le trio italien ABC, Attesti, Bozzi et Cucchi, vendredi 11 octobre, à 20 heures, aux chais Monnet. Au programme, Bach, Mozart, Tchaïkovsky, en s'inspirant du jazzman français Jacques Loussier. Tarifs : 20 € ; moins de 15 ans, 10 €. Réservations sur le site du Rotary, à l'office de tourisme et sur place. Concert au profit de l'Ephad, pour aider à aménager et embellir la salle de restaurant des pensionnaires.

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

La Région porte une enquête publique sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, jusqu'au 18 octobre. Un registre est ouvert à la mairie.

# Intelligence aliénante

**CONFÉRENCE** Les Rencontres d'Élisa s'intéressent à l'intelligence artificielle, son potentiel phénoménal et ses risques, samedi prochain

**Philippe Ménard**  
p.menard@sudouest.fr

L'impulsion est née du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme protestante, en 2017. La conférence organisée par des membres de la paroisse protestante du secteur de Cognac avait attiré 120 personnes salle Fragonard, au couvent des Récollets. Un groupe s'est constitué pour mettre sur les rails « Les rencontres d'Élisa », une série de quatre rendez-vous annuels.

« Élisa était la fille d'Émile Albert, maire de Cognac, et l'épouse d'Élisée Mousnier, qui avait légué à la ville le domaine de la Prédasse, en imposant qu'il y ait une maison pour les vieillards de Cognac », relatent Cyrille Gautier-Auriol et Jean-François Hérouard, deux des animateurs de ce groupe. Élisa a aussi donné son nom à une salle voisine du temple, dans la rue du même nom...

## Chimères du transhumanisme

La première conférence, le 25 avril à Jarnac, portait sur le monde à travers les mythes grecs. La deuxième, le 20 juin, salle Élisa, s'intéressait à un empire juif méconnu, les Khazars, au VII<sup>e</sup> siècle. Samedi 12 octobre, à 17 heures, salle Fragonard, le sujet sera d'une modernité brûlante : « les enjeux de l'intelligence artificielle ». « On est dans un grand défi contem-



**Cyrille Gautier-Auriol et Jean-François Hérouard, deux des animateurs des Rencontres d'Élisa.** PHOTO P.H.M.

porain. Il y a une course un peu folle autour de cette possibilité de faire faire nos tâches par la machine. Ce n'est pas un progrès comme les autres ! », souligne Cyrille Gautier-Auriol. Jean-François Hérouard mentionne le système Watson, conçu par IBM. « Il lit 200 millions de pages d'encyclopédie en trois secondes pour l'aide à la décision. Le praticien osera-t-il aller contre ça ? »

Les organisateurs ont fait appel à une polytechnicienne, Marie David, pour donner une définition de ces technologies et en peser le pour et le contre. Marie David a un avis très affirmé. Elle est membre de l'Association française contre l'intelligence

artificielle. Jean-François Hérouard la rejoint : « L'intelligence artificielle nous met en capacité de remplacer le gouvernement des hommes par l'administration des choses. Le risque, c'est l'automatisation du politique. Un certain nombre de décisions ne sont que des collations de données où l'on arrive à dire : il n'y a pas d'autres solutions. Si l'on pousse encore plus loin, il y a les chimères très inquiétantes du transhumanisme. »

« Les enjeux de l'intelligence artificielle », par Marie David, samedi à 17 heures salle Fragonard, au couvent des Récollets. Entrée libre.

# Des parents d'élèves motivés



Les parents d'élèves étaient réunis dans la garderie de l'école primaire Pablo Picasso. PHOTO S. BALIAN

L'association des parents d'élèves des Pierrières qui réunit les parents des écoles maternelle Le Petit Prince et primaire Pablo-Picasso a tenu son assemblée générale mardi dernier, le 1<sup>er</sup> octobre, en présence des directeurs des deux écoles Amélie Deschamps et Christian Meunier et de l'adjointe au Sport et aux Associations Christel Gombaudo.

La première grande manifestation de l'année scolaire sera la bourse aux jouets les 9 et 10 no-

vembre prochains. Le bureau s'est promis de faire un réel effort de communication sur le volet dépôt des jouets car bon nombre de personnes fréquentant la bourse pensent qu'il s'agit seulement d'une vente. Le but étant aussi d'offrir une plus large palette de jouets avec une meilleure valeur qualitative.

#### **Tout un programme**

Suivront le goûter de Noël (le 20 décembre), le carnaval

(20 mars), la fête du jardin (7 mai) et la kermesse (19 ou 26 juin). La vente de gâteaux à la sortie d'école se poursuivra avec la mise à disposition d'un calendrier.

Les bénévoles se sont par ailleurs fixés des objectifs tel « le renforcement de la proximité avec les équipes pédagogiques, le maintien du niveau de dotation par enfant et la mobilisation de nouveaux parents ».

**Sandra Balian**

## Et si on se faisait une soirée cabaret ?

**CHÂTEAUBERNARD** On les reconnaîtra à leur tenu vestimentaire, eux, ce sont les bénévoles du comité de fête, tous seront sur leur 31 pour servir les convives du cabaret au Castel ce samedi 12 octobre prochain, à 21 heures. Sur scène, la troupe des années Boum – soit huit danseurs comédiens, chanteurs dans 250 costumes – offrira son nouveau spectacle intitulé « Juke-box ». Un voyage au gré des chansons cultes des dernières décennies. Tarif : 25 €. Pour tout renseignement et réservation, contacter le 05 45 32 18 91.



**À Châteaubernard, le comité des fêtes sera sur son 31 au Castel samedi prochain.** PHOTO SANDRA BALIAN

# Il est possible de déjeuner aux Sapins

Depuis le 1<sup>er</sup> août, l'atelier Restauration de l'Arche Les Sapins à Lignéres-Sonneville est ouvert.

Après l'atelier sous-traitance industrielle, l'atelier espaces verts, l'atelier horticulture, l'atelier viticulture, l'Établissement ou service d'aide par le travail (Esat) ouvre ce nouvel atelier, valorisant et responsable, fruit d'un long travail de préparation, géré par une équipe motivée et dynamique.

## Quatre-vingts repas par jour

Avec une capacité d'accueil de 100 convives, répartis en trois salles à manger, ce sont actuellement près de 80 repas qui sont servis du lundi au vendredi midi, avec des menus de haute qualité gustative et équilibrés.

«Nous privilégions les produits frais, de saison, en faisant appel si possible à des producteurs locaux, avec un repas "bio local" par semaine», confient les responsables de cet atelier (2).

Le restaurant pourra être ouvert au public: familles, clients, fournisseurs, partenaires, particuliers ou groupes, sur réservation.

La «brigade» de restauration compte un chef cuisinier/moniteur, Florent Gacoïn, proposé par la société «Convivio» avec qui travaille l'Esat.

Originaire de la Champagne, il est secondé par une diététicienne pour l'équilibre des menus et par six travailleurs du centre (en alternance), volontaires, motivés, ravis, qui ont intégré l'équipe cuisine (préparation et service): Jordan, Mélina, Céline, Thierry, Christophe, et David qui témoigne: «Je suis ici depuis plus de vingt ans; je suis ravi de travailler en alternance à l'atelier horticulture et à l'atelier cuisine où j'ai beaucoup appris, même des recettes que je réalise pour moi».

Le coût de la mise en place de ce nouvel atelier s'élève à



La nouvelle «brigade» de restauration des Sapins. PHOTOS S. MECHAIN

## De nouvelles plantes

Outre la restauration, l'Esat Les Sapins compte une autre nouveauté: un salon de plantes vertes, à l'atelier horticulture. Avec plus de 2 000 m<sup>2</sup> sous serres, et 2 000 m<sup>2</sup> en plein air, l'atelier horticulture compte une douzaine de travailleurs et équipe encadrante. Il vient d'ouvrir ce «Salon des plantes vertes», ouvert à tout public, avec une vingtaine de variétés (plantes grasses, et cactées, plantes médicinales...). À l'approche de la Toussaint, la vente de chrysanthèmes est ouverte à tout public, parmi les quelque 500 variétés de fleurs et plants de légumes.



Le nouveau salon des plantes vertes de l'Esat

442 000 euros.

L'inauguration officielle est programmée le jeudi 14 novembre à 18h30.

**Samuel Méchain**

(1) L'établissement accueille 54 travailleurs en situation de handicap, plus 32 salariés et 9 volontaires en service civique.

(2) 65% de produits proviennent de Charente et de départements limitrophes; 20% de produits bio; et 98% de produits frais.